

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du 05 Juin 2026</b>
	<b>Délibération N° : 20260605-05</b>
<b>OBJET : Autorisation du Maire à signer une convention avec l'UGAP [Union des Groupements d'Achats Publics] pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés.</b>	
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	

L'an deux mil vingt-six, le 5 du mois de Juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Charles LACROIX, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 29/05/2026

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 11

Dominique ALLAIS – Carine AUDIER-MERLE – Florian BOURCIER – Florent BUES – Jean-Sébastien BURSTERT – Cédric HUBERT – Charles LACROIX – Stéphane LAPUJOLADE – Elisabeth LAURENS - Elise MAROILLEY – Elise VINET.

**POUVOIRS** : 3

Frédérique ANDREWS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Sarah BUES a donné pouvoir à Florent BUES – Corinne LUCCHESI a donné pouvoir à Charles LACROIX –

**NOMBRE DE VOTANTS** : 14

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Stéphane LAPUJOLADE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération n°20230616-01 du 13 mars 2023 autorisant le Maire alors en exercice à signer une convention avec l'UGAP [Union des Groupements d'Achats Publics] pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés. Il rappelle également que cette convention s'applique du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Il précise qu'il convient d'ores et déjà de prévoir la passation d'un nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Pour ce faire, il propose d'intégrer l'appel d'offre qui sera lancé par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Cette proposition présente les avantages de nous exempter de la constitution d'un appel d'offre techniquement complexe et de garantir un prix de fourniture optimisé car attribué sur un volume important et pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention afin d'adhérer au dispositif d'achat groupé mis en place par l'UGAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 14 voix POUR,

**APPROUVE la proposition du Maire,**

**AUTORISE LE MAIRE** à signer une convention avec l'UGAP [Union des Groupements d'Achats Publics] pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés, ainsi que toute pièce à intervenir concernant l'exécution de cette convention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Charles LACROIX

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

